VILLE DE HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2025

DCM 25/107 – DAJAG – Présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) - Année 2024

—

République française

Département des Yvelines

Canton de Houilles

—

Le Conseil municipal se compose de **38 membres**

Le nombre des Conseillers municipaux en exercice est de **38**

Le 18 novembre 2025 à 19h03, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles.
(Convocation et affichage effectués le 12 novembre 2025).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M. BATTISTINI Clément, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M^me^ COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^me^ CHATELLET Brigitte, M^me^ DUFOUR Florence, M^me^ HERREBRECHT Christine, M^me^ LECLERC Céline, M^me^ LE LANN CONSTANS Isabelle, M. ROUSSET Serge, M^me^ RIBAUTE PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HATET Joël, Mme ODINOT Janick, M. MICHAUD Jean-Marc, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M. BOIVIN Claude, M^me^ DUPLA Marie-Chantal, M^me^ BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^me^ LABUS Ewa	par M^me^ HERREBRECHT Christine
- M^me^ MARTINHO Sandrine	par M. BATTISTINI Clément
- M. DE CAMARET Gilles	par M. MIQUEL Pierre
- M. BORDES Joël	par M^me^ CHATELLET Brigitte
- M^me^ GOUAR Saara	par M. SEKKAI Hadji
- M. SIMONIN Sébastien	par M. CHAMBON Julien
- M^me^ COLLET Jennifer	par M. BERTRAND Romain
- M^me^ PRIVAT Christine	par M. GOUT Christophe
- M^me^ MICHEL Fleur	par M. CADIOU Patrick
- M^me^ SIMONIN Elsa	par M. HAUDRECHY Christophe

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. SEKKAI Hadji a été désigné pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20251118-DCM25-107bis-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

VILLE DE HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2025

DCM 25/107
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Objet : Présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) - Année 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-39 ;

Vu le rapport annuel 2024 du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) réceptionné le 21 octobre 2025 ;

Considérant que le Président du Syndicat adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;

Considérant que ce rapport fait l'objet d'une présentation au Conseil Municipal ;

Considérant qu'il convient de prendre acte de la présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) de l'année 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE DE LA PRESENTATION,

Article Unique : **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) de l'année 2024 tel qu'annexé.

Ville de Houilles
Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.
AR. délivré le : 25/11/2025
Publication effectuée le : 25/11/2025
Exécutoire ce jour : 25/11/2025

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,

Julien CHAMBON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art. L. 411-7 CRPA).
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles par courrier ou sur le site [illegible] un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, ou à compter de la réponse explicite ou un implicite de Monsieur le Maire [illegible] exercé.

Accusé de réception en préfecture
078-217803119-20251118-DCM25-107bis-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025